

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

SEANCE DU BUREAU METROPOLITAIN DU 24 JANVIER 2024

DELIBERATION N°2024.00038

**CRÉATION D'UN EMPLOI NON PERMANENT ET AUTORISATION DE
RECRUTEMENT POUR LA DIRECTION IMMOBILIER CONSTRUCTION
AMÉNAGEMENT FONCIER**

Le Bureau Métropolitain a été convoqué le 18 janvier 2024

Nombre de membres en exercice : 69

Nombre de présents : 54

Nombre de pouvoirs : 9

Nombre de voix : 63

Président de séance : Mme Sylvie FAYOLLE,

Secrétaire de séance : Mme Siham LABICH

Membres titulaires présents :

Mme Ingrid ARNAUD, Mme Christiane BARAILLER, M. Denis BARRIOL,
M. Jean-Luc BASSON, Mme Françoise BERGER, M. Eric BERLIVET,
Mme Nora BERROUKECHE, M. Cyrille BONNEFOY, M. Bernard BONNET,
M. Vincent BONY, M. Patrick BOUCHET, M. Gilles BOUDARD, M. Régis CADEGROS,
Mme Stéphanie CALACIURA, M. Denis CHAMBE, M. André CHARBONNIER,
M. Marc CHASSAUBENE, M. Marc CHAVANNE, M. Charles DALLARA,
M. Jean-Luc DEGRAIX, M. François DRIOL, M. Christian DUCCESCHI,
M. Frédéric DURAND, M. David FARA, M. Martial FAUCHET, M. Christophe FAVERJON,
Mme Sylvie FAYOLLE, M. Jean-Claude FLACHAT, Mme Andonella FLECHET,
M. Luc FRANCOIS, M. Michel GANDILHON, M. Pascal GONON, Mme Ramona GONZALEZ
GRAIL, M. Christian JOUVE, M. Christian JULIEN, Mme Siham LABICH, M. Bernard LAGET,
M. Denis LAURENT, M. Yves LECOCQ, M. Julien LUYA, Mme Christiane MICHAUD-
FARIGOULE, M. Yves MORAND, Mme Aline MOUSEGHIAN, M. Gilles PERACHE,
M. Jean-Philippe PORCHEROT, M. Jean-Marc SARDAT, Mme Nadia SEMACHE,
M. Christian SERVANT, M. Gilbert SOULIER, M. Marc TARDIEU,
Mme Marie-Christine THIVANT, M. Gilles THIZY, M. Daniel TORGUES, M. Julien VASSAL

Pouvoirs :

M. Gilles ARTIGUES donne pouvoir à M. Denis CHAMBE,

M. Jean-Alain BARRIER donne pouvoir à M. Christophe FAVERJON,

RECU EN PREFECTURE

Le 01 février 2024

VIA DOTELEC - iXBus

99_DE-042-244200770-20240124-D20240003810

Date de mise en ligne : 01 février 2024

Mme Frédérique CHAVE donne pouvoir à M. Denis LAURENT,
M. Guy FRANCON donne pouvoir à M. François DRIOL,
M. Jérôme GABIAUD donne pouvoir à M. Bernard BONNET,
M. Marc JANDOT donne pouvoir à Mme Sylvie FAYOLLE,
M. Robert KARULAK donne pouvoir à M. Julien LUYA,
M. Gaël PERDRIAU donne pouvoir à Mme Nora BERROUKECHE,
M. Jean-Paul RIVAT donne pouvoir à M. Jean-Luc DEGRAIX

Membres titulaires absents excusés :

M. Kamel BOUCHOU, M. Jordan DA SILVA, M. Philippe DENIS, M. Fabrice DUCRET,
M. Patrick MICHAUD, M. Gérard TARDY

DELIBERATION DU BUREAU METROPOLITAIN DU 24 JANVIER 2024

CREATION D'UN EMPLOI NON PERMANENT ET AUTORISATION DE RECRUTEMENT POUR LA DIRECTION IMMOBILIER CONSTRUCTION AMENAGEMENT FONCIER

La Direction mutualisée Saint Etienne Métropole/Ville de Saint Etienne de l'Immobilier, de la Construction et de l'Aménagement Foncier, et plus particulièrement son service Foncier, doit mettre en œuvre le plan de cession du patrimoine de la Ville de Saint Etienne.

Il est ainsi proposé de recruter un chargé de mission cessions immobilières en contrat de projet dont les missions seront les suivantes :

- Identification des biens,
- Réalisation des diagnostics et fiches de lots,
- Définition des modalités de commercialisation,
- Prospection, identification des prospects,
- Évaluation financière en lien avec la DIE,
- Négociation,
- Rédaction et signature d'avants contrats,
- Rédaction des délibérations et relecture des actes notariés.

Pour réaliser le recrutement de ce chargé de mission, il convient donc d'approuver la création d'un emploi non permanent assimilable à un grade de catégorie A des filières technique ou administrative, en raison des attentes sur le poste et du profil du candidat qui sera retenu. Ce poste sera entièrement refacturé à la Ville de Saint-Etienne.

Les missions seront limitées à une durée totale maximum de 6 ans soit un contrat de 3 ans qui, en fonction de l'évolution du projet, pourra être renouvelé.

Cet emploi non permanent aura pour fondement juridique les articles L.332-24, L.332-25, L.332-26 du Code Général de la Fonction Publique et sera donc conclu par le biais d'un contrat de projet.

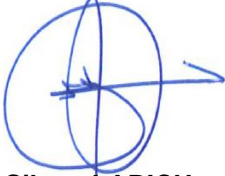
Sa rémunération sera basée sur les grilles indiciaires des grades du cadre d'emploi des Ingénieurs ou Attachés des filières technique ou administrative. Le contractuel pourra bénéficier des primes et indemnités prévues par la collectivité.

Le Bureau de Saint-Etienne Métropole, après en avoir délibéré :

- **approuve la création d'un emploi non permanent de Chargé de mission cessions immobilières et son recrutement dans le cadre d'un contrat de projet :**
- **la dépense correspondante sera imputée au chapitre 012 du budget ressources humaines.**

Ce dossier a été adopté à l'unanimité.

**Pour extrait,
La secrétaire de Séance,**



**Siham LABICH
3^{ème} Vice-Présidente**

La Première Vice-Président,



Sylvie FAYOLLE